

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 23 septembre 2026

Trafic de médicaments : les cinq tendances identifiées par la Douane française

Le 11 juillet dernier, les douaniers de Pontarlier (25) découvrent dans les bagages d’une passagère d’un autocar en provenance de Paris près de 8000 comprimés présentés comme des produits cosmétiques promettant une prise de poids ciblée. Largement promus sur les réseaux sociaux comme des produits « miracles », ils contenaient en réalité de la cyproheptadine et de la dexaméthasone, les principes actifs de médicaments accessibles uniquement sur ordonnance en raison de leurs effets secondaires dangereux. Cette affaire est loin d’être un cas isolé. Quelques semaines avant, ce sont près de 12 000 comprimés contenant de la cyproheptadine qui ont cette fois été saisis au centre de dédouanement postal de Dillon (97200) par les douaniers de Fort-de-France à l’intérieur de deux colis contenant des sirops, des savons et des comprimés en provenance du Burkina Faso.

Grâce à sa présence aux frontières et sur les principaux vecteurs d’acheminement, la Douane joue un rôle essentiel dans la lutte contre le trafic de médicaments et la protection des consommateurs. En 2025, 2,3 millions de médicaments ont été saisis par les services douaniers. Derrière ce chiffre se dessine un marché noir mondial en constante évolution, qui s’adapte aux nouvelles modes de consommation, favorisées par le commerce en ligne et les réseaux sociaux

L’occasion de revenir sur les 5 grandes tendances identifiées par le service de renseignement de la Douane française (DNRED), qui illustrent les mutations récentes des trafics de médicaments et qui constituent aujourd’hui un enjeu majeur de santé publique :

- La persistance du trafic de médicaments érectiles ;
- L’essor des compléments alimentaires adultérés ;
- La progression des détournements de médicaments psychotropes à des fins stupéfiantes ;
- Le développement d’un marché parallèle de produits injectables à visée esthétique ;
- La montée en puissance des médicaments antidiabétiques détournés à des fins amaigrissantes.

Tendance n° 1 : Des médicaments érectiles, toujours prépondérants et mélangés à des produits de consommation courante

Très demandés au sein des pays industrialisés et faciles à commercialiser, les médicaments érectiles en provenance majoritairement d’Inde, de Thaïlande ou de Malaisie demeurent l’une des principales catégories de produits. Les trafiquants intègrent désormais du sildénafil ou du tadalafil, les principes actifs des traitements érectiles dans des produits présentés comme naturels : miels aphrodisiaques, cafés, thés ou boissons stimulantes. Les analyses relèvent régulièrement des concentrations en principes actifs largement supérieures aux doses autorisées, exposant les consommateurs à des risques cardiovasculaires importants.

L’année 2024 avait été marquée par une saisie historique de 13 tonnes de miel aphrodisiaque en provenance de Malaisie, réalisée par les douaniers de Marseille. En 2025, les services douaniers ont procédé à 763 constatations portant sur un total de plus de 151 000 comprimés érectiles.

Tendance n° 2 : Des compléments alimentaires adultérés à des fins amincissantes ou grossissantes

Présentés comme de simples compléments alimentaires sous forme de gélules ou de sachets de thé, ces produits contiennent en réalité des substances médicamenteuses dangereuses telles que la sibutramine ou la cyproheptadine. Les analyses scientifiques menées sur des compléments alimentaires saisis par des services douaniers ont même démontré la présence de substances anxiolytiques ou d’antidépresseurs. Largement diffusés via Internet et les réseaux sociaux, puis expédiés par colis provenant majoritairement de Turquie mais aussi du Brésil, de la Chine ou des pays d’Afrique, ce trafic illustre la frontière de plus en plus poreuse entre compléments alimentaires et médicaments illicites.

Les enquêtes menées par la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) suite aux constatations effectuées par les services de terrain montrent un trafic très lucratif, pouvant atteindre plus d’un million d’euros pour certains dossiers. Ainsi en 2025, la DNRED a démantelé un réseau dirigé par une influenceuse vendant des compléments amincissants contenant de la sibutramine. Les analyses du service commun des laboratoires (SCL) effectuées sur les comprimés vendus ont confirmé la présence de cette substance dangereuse. Des visites domiciliaires effectuées chez l’infractrice ont permis la saisie au total de 55 000 comprimés, pour une valeur estimée à 109 000 euros. L’enquête ultérieure a révélé un chiffre d’affaires de 2,2 M€ depuis 2022, un blanchiment de 70 000 €, et plus de 1,3 million de comprimés écoulés. Les comptes bancaires de l’infractrice ont été saisis à hauteur de 276 096 €.

En 2025, les services douaniers ont saisis près de 37 600 articles de compléments alimentaires.

Tendance n° 3 : Des médicaments détournés à des fins stupéfiantes (Prégabaline, Tramadol, Rivotril, Diazépam)

Le détournement de psychotropes à des fins stupéfiantes est un sujet sanitaire dans de nombreux pays occidentaux, comme le Fentanyl aux Etats-Unis ou le Ksalol en Suède. En France, les tendances actuelles concernent principalement le Tramadol, majoritairement importé du Royaume Uni, et de façon croissante la Prégabaline, un anticonvulsif détourné à des fins stupéfiantes et mis sur le marché par des réseaux structurés qui s’inscrivent dans des logiques proches de celles observées dans les trafics de stupéfiants ou de tabacs. A titre d’illustration, en juillet 2025, les agents de la brigade de Lille Ferroviaire ont découvert 450 comprimés de Prégabaline, de Rivotril et de produits stupéfiants (Méthadone) dans les bagages d’une passagère circulant entre l’Allemagne et l’Espagne, qui dissimulait en outre près de 75 000 euros sur son abdomen. Celle-ci a été condamnée à un an de prison avec sursis et près de 17 000 euros d’amende ainsi que la confiscation des sommes qu’elle transportait.

Le trafic de Prégabaline repose sur des filières d’approvisionnement diversifiées, impliquant notamment l’Inde, principal pays producteur, mais aussi la Grèce ainsi que plusieurs pays du Maghreb.

En 2025, les services douaniers ont saisi près de 40 200 produits psychotropes, portant sur une quantité totale de 401 kilos.

Tendance n° 4 : Des médicaments et dispositifs médicaux injectables à visée esthétique en provenance de Corée du Sud et de Malaisie

L’essor des pratiques esthétiques combiné à une forte présence de produits à base d’acide hyaluronique et de toxine botulique sur Internet favorisent l’émergence d’un marché parallèle préoccupant. Souvent présentés comme des produits anodins, ces articles peuvent en réalité être contrefaits ou non-conformes aux normes sanitaires, exposant ainsi les consommateurs à des complications dangereuses.

Ainsi, en mars 2025, le bureau de douane de Nice aéroport a contrôlé une importation de produits cosmétiques en provenance de Corée du Sud, présentée comme dénuée de valeur commerciale et destinée à un salon professionnel à Monaco. Après avoir constaté dès l’ouverture plusieurs anomalies comme l’absence de mention en français, les analyses complémentaires ont révélé de multiples non-conformités, comme l’absence d’autorisation de mise sur le marché (AMM), l’absence de documentation technique, ou encore l’absence de marquages obligatoires. La totalité de l’envoi a été saisie par les douaniers, soit plus de 5 500 produits injectables.

Tendance n° 5 : Les médicaments injectables antidiabétiques détournés à des fins amaigrissantes

Les médicaments antidiabétiques détournés à des fins amaigrissantes illustrent une tendance récente, qui, bien que moins marquée qu’aux États-Unis, constitue un réel enjeu de santé publique sur lequel l’observatoire des médicaments de la DNRED assure une vigilance constante.

Si les premières saisies effectuées par les services douaniers ne datent que de 2023, elles ont permis de démontrer que ce trafic porte à la fois sur des médicaments authentiques détournés de leur chaîne légale et sur des contrefaçons en provenance de Turquie, mais aussi sur des médicaments illicites dénommés « a-GLP1 », sans principes actifs, qui utilisent les logos des agences nationales de santé à des fins de marketings frauduleux, en provenance de Chine.

La Douane, un acteur majeur de la lutte contre les trafics de médicaments

La Douane française dispose à la fois d’une compétence de contrôle mais aussi de saisie des médicaments non conformes. Grâce à sa présence sur l’ensemble du territoire et à sa capacité d’intervention dans les centres de tri postaux où sont effectuées la grande majorité des constatations, elle joue un rôle de vigie dans la protection des consommateurs face à des trafics en constante évolution.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Photos génériques de saisies de médicaments : <https://flic.kr/s/aHBqjCxm7G>
- Vidéos génériques de saisies de médicaments : <https://we.tl/t-Sf2dYOuoZ5>
- Infographie : [cliquer ici](#)

Visuels libres de droits sous réserve d’indiquer le crédit : **DOUANE FRANÇAISE**

Contact presse :

Service de presse de la douane : Tél 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714 / 4889
presse@douane.finances.gouv.fr